

Interpellation présentée par le député:

M. Sami Kanaan

Date de dépôt: 19 mai 2005

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Combien de places de parking privées pour pendulaires à Genève?

Un des piliers de la politique des transports à Genève, faisant l'objet d'un large consensus, est celui du transfert modal, notamment dans le domaine des pendulaires. Les efforts substantiels fournis actuellement pour le développement des transports publics dans l'agglomération genevoise et sur le plan régional en constituent l'un des axes les plus visibles, de même que le développement, encore insuffisant, de parkings d'échange, ou la création des zones bleues et les contrôles accrus en matière de stationnement. L'objectif avoué est de diminuer drastiquement les flux de véhicules individuels motorisés pendulaires, afin de limiter les engorgements aux entrées et sur les principaux axes de l'agglomération. Ces personnes sont ainsi encouragées à prendre les transports publics.

Pour que cette politique atteigne ses objectifs, il est impératif aussi de rendre moins attractif le stationnement privé à la journée au centre de l'agglomération. Or il existe encore un très grand nombre de pendulaires qui, tous les jours, se déplacent en voiture jusqu'au centre et qui visiblement ont accès à une place de stationnement à la journée. Certaines estimations laissent à penser qu'il s'agit de près de 50'000 véhicules. Les places en question sont situées soit dans les grands parkings, y compris ceux de la Fondation des parkings, en régime d'abonnement, soit dans les parkings privés d'immeubles résidentiels ou dans des parkings d'entreprise. Ces places sont souvent onéreuses, avec des tarifs dès 200 francs jusqu'à 400 ou 500 francs par mois, et sont donc réservées à des groupes privilégiés, les plus privilégiés étant les

personnes dont ces frais sont pris en charge par l'entreprise, donc très souvent des cadres supérieurs et des indépendants à hauts revenus. Or ce sont souvent les représentants politiques de ces mêmes milieux qui demandent encore plus de places de parkings au centre-ville pour les visiteurs ponctuels (commerces, loisirs, culture); ils n'auraient qu'à libérer les leurs!

Cette situation constitue ainsi une brèche béante dans le dispositif mentionné plus haut, et de plus a un caractère désagréablement asocial. Parallèlement, les personnes habitant dans les quartiers du centre-ville se plaignent justement d'un manque de places de stationnement accessibles.

Encore récemment on a pu constater que personne ne dispose de statistiques représentatives à ce sujet, avant même de parler de mesures à prendre.

C'est pourquoi je demande au Conseil d'Etat s'il n'estime pas qu'il est indispensable et urgent d'arriver au moins à un inventaire fiable de ces places de parkings privées servant régulièrement à des pendulaires, d'inciter les gestionnaires de parkings relevant d'entités publiques et parapubliques (par exemple la Fondation des parkings, la Gérance immobilière municipale de la Ville de Genève ou les caisses de pensions publiques) d'empêcher ce phénomène et d'évaluer des mesures pour contrer globalement ce phénomène, par exemple en rétablissant une primauté des résidents sur les parkings d'immeubles.